CSE SSCT : Santé, Sécurité et Conditions de Travail - Renouvellement de mandat

CONCERNE
Membre du CSE ayant déjà été membre élu du CSE (titulaire ou suppléant) lors du dernier mandat.
PRÉREQUIS
Avoir été membre élu du CSE (titulaire ou suppléant) au cours du dernier mandat.
OBJECTIFS
- Analyser son mandat passé, pour trouver des axes de progrès dans le fonctionnement de l'instance.
- Perfectionner ses connaissances des missions du CSE en matière de SSCT.
- Améliorer sa maîtrise des méthodes d'analyse des risques professionnels, des situations de travail et des accidents et incidents.
- Être capable de créer et d'utiliser des outils d'aide à l'accomplissement des missions SSCT du CSE (formulaire d'inspection, trame de compte rendu, RI…).

DURÉE	SANCTION
3 jours	Attestation de compétences

PÉDAGOGIE
Exercices sur l'analyse des risques et l'analyse des accidents, plusieurs mises en situation sur les consultations obligatoires.
Analyse de documents : les participants pourront librement apporter des exemples de documents propres à leur établissement : règlement intérieur, ordre du jour, PV, document unique…).

INTERVENANT :
Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

SUIVI EVALUATION DES ACQUIS :
En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.
En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.
Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.
Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.
Feuille de présence.
Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

ACCESSIBILITE :
Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :
Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

LIEU
GEDAF /ELSETE

Centre de VALENCE :
Pôle 2000 - Rue des Entreprenants
07130 SAINT PERAY
04.75.81.06.06

Centre de GRENOBLE :
33 rue des Glairons
38400 SAINT MARTIN D'HERES
04.76.42.56.80

Centre de CHAMBERY :
949 rue Denis Papin
73290 LA MOTTE-SERVOLEX
04.76.42.56.80

CONTENU DÉTAILLÉ

Le CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
Questionnaire préliminaire, évaluation des compétences des participants
Retours d'expérience des participants et analyse de leurs pratiques
Évaluer et améliorer le fonctionnement du CSE (moyens, droits et obligations des membres)
Préparer et rédiger efficacement ses documents (PV, compte-rendu, ordre du jour, RI…)
Relations avec d'autres acteurs : service de santé au travail, CARSAT, inspection du travail
L'analyse des situations de travail et des risques professionnels
Questionnaire préliminaire, évaluation des compétences des participants
Perfectionner l'analyse des situations de travail (méthodes et outils)
Apporter sa contribution à l'évaluation des risques et la mise à jour du document unique (dont «pénibilité»)
Mise en pratique des principes généraux de prévention
Approfondissement des principaux risques de votre établissement
Cas particulier des RPS (risques psychosociaux) : savoir agir en tant que CSE
Les missions santé sécurité incontournables du CSE
Questionnaire préliminaire, évaluation des compétences des participants
Retours d'expérience des participants et analyse de leurs pratiques
Analyse et exploitation de l'information en santé sécurité
Motiver et argumenter un avis lors d'une consultation (dont bilan et programme annuels de l'employeur)
Mener à bien et exploiter les inspections en matière de SSCT
Intervention lors de l'exercice du droit de retrait d'un salarié, la procédure de danger grave et imminent
Focus sur des points clés de la prévention des risques en entreprise
Questionnaire préliminaire, évaluation des compétences des participants
Le rôle du CSE en matière de :
– formations sécurité ;
– mise à disposition des EPI (Équipements de Protection Individuelle) ;
– opérations réalisées par des entreprises extérieures ;
– vérifications périodiques.
Analyse des accidents du travail et des incidents
Questionnaire préliminaire, évaluation des compétences des participants
Retours d'expérience des participants et analyse de leurs pratiques
Mener à bien et exploiter les enquêtes du CSE
Perfectionnement des méthodes d'analyse (arbre des causes ou autre)
Prioriser et argumenter les propositions d'amélioration
Le CSE en tant que moteur de la prévention
Faire la promotion du CSE et de la prévention, apprendre à convaincre de l'utilité de la prévention
Maîtriser sa communication
Répondre aux demandes des salariés : où trouver la bonne information pour apporter une réponse argumentée
Recherches d'informations réglementaires et normatives (SI POSSIBLE, LES PARTICIPANTS SE MUNIRONT D'UN ORDINATEUR/TABLETTE POUR VENIR EN FORMATION).
Dans le cas d'une formation de 5 jours, les risques de l'organisation sont approfondis. Une analyse de situation de travail sur le terrain est privilégiée. Les aspects réglementaires en lien avec l'organisation sont étoffés. Dans la mesure du possible, une visite terrain est organisée.
Les parties 2 et 3 du programme sont davantage étayées.
Nos centres de formation : Valence Grenoble et Chambéry